



PROCES VERBAL
N°22/CNCMP/2016
DU 18/05

L'an deux mille seize et le mercredi DIX HUIT MAI à douze heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président par, Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine.

Etaient présents:

- Mohamed Abdellahi Zeine, membre du CP
- Brahim Hamed, membre du CP
- Ciré Amadou, membre du CP
- Raifa Kassim, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier.

Etait absente

- Maalouma Limam Dahi, membre du CP

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/PNBA

1°/-Examen du projet de marché relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service de deux stations de dessalement de trois (03) unités d'énergie photovoltaïque à Tenaloul, R'gueiba et Teichot, *réf lettre n°25/CPMP/PNBA* reçue le 16 Mai 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec ERM pour un montant de 640.299 Euros HT avec un crédit d'impôts de 75.387.574 UM et un délai d'exécution de huit (08) mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SNDE

2°/-Examen de la demande de propositions révisée relative au recrutement d'un ingénieur conseil pour le contrôle des travaux d'AEP des centres ruraux du lot 1.2 du projet Dhar, *réf lettre n°520/CPMP/SNDE* reçue le 13 Mai 2016.

(Handwritten signatures in blue ink)

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ladite demande de propositions révisée sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

3°-*Examen* du projet d'avenant n°1 marché relatif à la construction d'une école fondamentale à Maghtaalakhjar (Wilaya du Brakna), portant libération de l'entreprise et réalisation de travaux supplémentaires; *réf lettre n°214/CPMP/Souvr* reçue le 16 mai 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant à passer avec EMCR pour un montant de 7.356.521 UM TTC et un délai supplémentaire de deux (02) mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

4°-*Examen* du projet d'avenant au marché relatif à la construction d'une école fondamentale à Temchekett, portant application d'une moins-value sur le montant initial du marché; *réf lettre n°215/CPMP/Souv* reçue le 16 mai 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant à passer, induisant une moins-value de 4.520.441 UM, sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

5°-*Examen* du projet d'avenant n°1 marché relatif à la construction d'une école fondamentale à Mederdra (Wilaya du Trarza), portant application d'une moins-value sur le montant du marché; *réf lettre n°216/CPMP/Souv* reçue le 16 mai 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant à passer, induisant une moins-value d'un montant de 3.785.062 UM, sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

6°-*Examen* de la demande de la CPMP/Ssouf de rendre infructueux l'appel d'offres relatif à la construction de quatre (04) salles de classe dans la commune de Dhar; *réf lettre n°213/CPMP/Souv* reçue le 16 mai 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la demande de la CPMP/Ssouf de rendre infructueux ledit appel d'offres.

7°-*Examen* de l'additif au DAO relatif aux travaux de réalisation de 10 AEP dans 10 localités des wilayas de l'Assaba, du Tagant, du Brakna et du hodh el Gharbi; *réf lettre n°223/CPMP/Souv* reçue le 17 mai 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit additif au DAO.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

8°/-Examen du projet de marché relatif aux travaux de réhabilitation de 280 ha des périmètres irrigués villageois du Brakna Ouest *réf lettre n°248/CPMP/Sr* reçue le 16 mai 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec le groupement EMBC TP/MATRA Sarl pour un montant de 440.815.668 UM HT avec un crédit d'impôts de 63.373.749 UM et un délai d'exécution de dix (10) mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

9°/-Examen du projet de marché relatif aux études APS/APD du projet d'aménagement hydroagricole du Brakna Ouest, *réf lettre n°225/CPMP/Sr* reçue le 17 mai 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec MCG pour un montant de 124.770.000 UM HT avec un crédit d'impôts de 19.963.200 UM et un délai d'exécution de 6,5 mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

10°/-Examen du PPM actualisé du P2RS pour l'année 2016, *réf lettre n°250/CPMP/Sr* reçue le 17 mai 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2016.

11°/-Examen du plan de passation des marchés publics du PND pour l'année 2016, *réf lettre n°236/CPMP/Sr* reçue le 11 mai 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2016.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

12°/-Examen des projets de marchés relatifs à la fourniture d'équipements destinés à l'Hôpital départemental de Boghé et de quatre centres de santé de type B de différentes Wilayas; *réf lettre n°0197/CPMP/Ss* reçue le 11 mai 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur lesdits projets de marchés à passer comme suit :

1. fourniture d'équipements destinés à quatre centres de santé de type B de différentes Wilayas

- Lot 1 à SOC pour un montant de 29.135.163 UM TTC et un délai d'exécution de quinze (15) semaines;
- Lot 2 à SOC pour un montant de 18.636.096 UM TTC et un délai d'exécution de quinze (15) semaines ;
- Lot 3 à ERDEM pour un montant de 10.045.080 UM TTC et un délai d'exécution de quinze (15) semaines ;
- Lot 4 à GLP pour un montant de 8.249.920 UM TTC et un délai d'exécution de de quinze (15) semaines.

2. fourniture d'équipements destinés à l'Hôpital départemental de Boghé :

- Lot 1 : à SOC pour un montant de 83.772.885 UM TTC et un délai d'exécution de quinze (15) semaines ;
- Lot 2 : à l'Ets El Kheir pour un montant de 117.987.684 UM TTC et un délai d'exécution de quinze (15) semaines ;
- Lot 3 : à GLP pour un montant de 45.330.480 UM TTC et un délai d'exécution de quinze (15) semaines ;
- Lot 4 : à CDI pour un montant de 13.307.793 UM TTC et un délai d'exécution de quinze (15) semaines ;
- Lot 5 : à CDI pour un montant de 118.840.673 UM TTC et un délai d'exécution de quinze (15) semaines ;
- Lot 6 : à ERDEM pour un montant de 20.417.165 UM TTC et un délai d'exécution de quinze (15) semaines ;
- Lot 7 : à CDI pour un montant de 27.950.682 UM TTC et un délai d'exécution de quinze (15) semaines ;
- Lot 8 : à COTRAM/GEMI pour un montant de 29.070.000 UM TTC et un délai d'exécution de quinze (15) semaines ;

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

13^o-Examen du projet de marché relatif à la mise en place d'un laboratoire des produits pétroliers au profit du CNHy, réf lettre n°98/CPMP/SSBIE reçue le 12 mai 2016.

M. d.
18
13

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec le groupement INGECOMA/TOURAY-CAUVIN SENEGAL Sarl pour un montant de 516.811.404 UM TTC et un délai de livraison de six (06) mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SOMELEC

14°/-Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à l'étude, la conception, le génie civil, les fournitures, le montage et la mise en service des équipements du poste 15/33 kv de Kaédi, réf lettre n°676/CPMP/SOMELEC reçue le 09 Mai 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières proposant l'attribution du marché à l'entreprise GENERSERVICES pour un montant de 277.318.427 UM TTC et un délai d'exécution de dix (10) mois.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine
- Brahim Ould Hamed
- Ciré Amadou
- Raïfamint Kassim



Le représentant du contrôle financier

- Abderrahmane Abdoul